

INSTITUTIONS ET MODE DE SCRUTIN – 2/2

CONSTATS

- **Trop grand pouvoir du Président et manque de responsabilité politique**
 - Depuis la réforme du quinquennat en 2000, les élections législatives ont lieu juste après l'élection présidentielle et le mandat des députés dure autant que celui du Président, qui est assurée d'avoir une majorité pour voter les lois qu'il souhaite sans remise en cause pendant 5 ans.
 - L'élection du Président de la République au suffrage universel direct lui donne une forte légitimité et renforce son pouvoir sur les autres institutions

PRÉCONISATIONS

- **Instaurer des mécanismes de contrôle du mandat politique du Président et des parlementaires**
 - Revenir au septennat pour permettre au Président d'avoir plus de temps pour mettre en place ses réformes
 - Réduire le mandat des députés à 4 ans, pour permettre une validation ou un changement de l'orientation politique à mi-mandat présidentiel (comme aux Etats-Unis)
 - Créer des mécanismes pour révoquer les hommes et femmes politiques élus s'ils ne respectent pas leurs promesses et orientations de campagne
- **Changer le mode de désignation du pouvoir exécutif**
 - Beaucoup souhaitent maintenir le mode d'élection actuel du Président auquel les Français sont attachés, mais d'autres idées sont évoquées
 - Elire le Président via un « scrutin de Condorcet », permettant de choisir le candidat qui fait le plus consensus, c'est-à-dire qui est préféré à tous les autres, plutôt que de choisir le moins détesté lors du second tour – les candidats plus consensuels sont souvent éliminés au premier tour. Risque mathématique d'égalité, mais peu probable pour une présidentielle.
 - Modifier le mode de scrutin, en utilisant le jugement majoritaire qui permet, via un système de mentions qualitatives (« à rejeter », « insuffisant », « passable », « bien », « très bien », ...) de choisir le candidat qui satisfait le plus l'électorat
 - S'inspirer du Conseil fédéral suisse avec un pouvoir exécutif assuré par un conseil de 7 ministres issus des principaux partis, qui prennent les décisions collégalement par consensus ou vote.